

Comité des Statuts et Règlements de l'ACEP
Compte rendu de la réunion du 28 avril 2010
Salle de conférence du Bureau national
13 h 30

Présences : M. Zinck (présidence), S. Mullen, C. Poirier
Personnel : C. Danik

Absences justifiées : A. Picotte
Personnel : D. Martin

Nota : D. Martin étant absente, le Comité convient que le président fasse le compte rendu.

1. Adoption de l'ordre du jour

Décision par consensus : adoption de l'ordre du jour.

2. Adoption du compte rendu

Décision par consensus : adoption du compte rendu de la réunion de mars.

3. Activité du plan de travail 2010

a) Article 34 des Statuts

Suivi : La recommandation de modifier l'article 34 ira au CEN en mai.

b) Salaire et avantages sociaux du président

Suite à la discussion sur la version 02, plusieurs modifications sont relevées aux dispositions 2, 5.4, 10 et 12.1.

Suivi : b.1. M Zinck apportera les modifications au document et les fera circuler aux membres du CSR. D Martin finalisera le document et le fera traduire après entente sur les modifications.

b.2. La recommandation d'approuver la nouvelle politique sur le salaire et les avantages sociaux du président ira au CEN en mai.

c) Politique sur les déplacements du président

Il y a discussion sur la clause « Exception » de la politique pour déterminer comment elle s'appliquerait à diverses situations d'emploi. Le CSR convient de simplifier les choses et d'utiliser une distance fixe à partir du bureau national, soit 40 km.

Il y a discussion sur la clause « Remboursement des déplacements ». Le CSR convient d'utiliser la disposition 3.3.12 *Voyage de fin de semaine au foyer* de la Directive sur les voyages du CNM, qui est en vigueur et a le soutien de l'ACEP.

4. Éléments à venir du plan de travail

Le CSR se penchera sur les éléments suivants dans l'ordre indiqué, une fois que les éléments courants de 2010 seront terminés.

a) AGB et AGA

Le Comité des finances a demandé au CSR d'envisager de modifier les Statuts afin de séparer l'Assemblée générale concernant le budget et l'AGA.

Plusieurs personnes ont proposé cette modification afin de pouvoir discuter du budget plus tôt dans l'année. Compte tenu du calendrier et du souhait de soumettre tout changement au vote des membres cet automne, le CSR convient que le président consulte le conseiller juridique afin de cerner les répercussions sur les Statuts et Règlements.

Suivi : Le président soumettra la question au conseiller juridique et le Comité donnera suite aux recommandations.

b) Pouvoir de dépenser du président

Le Comité des finances a demandé au CSR d'ébaucher une politique sur cette question, qui concerne la capacité du président de dépenser et d'en rendre compte. Il s'agit de petits montants pour des choses comme les déjeuners d'affaires.

c) Politique sur les honoraires

À la demande du CEN.

5. Résultats attendus du plan de travail

Mai

- Ébauche d'une politique sur le vote.
- Recommandation au CEN d'approuver les modifications à l'article 34

- Politique sur le salaire et les avantages sociaux du président soumise à l'approbation du CEN

Juin

- Finalisation de la politique sur le vote
- Ébauche de politique sur les honoraires

Septembre

- Ébauche de politique sur le vote soumise au CEN

6. Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le mercredi 26 mai de 13 h 30 à 15 h 30.

6. Levée de la séance

La séance est levée à 15 h 40.